



4332 - La fille de son grand père est l'épouse de son oncle

question

Serai-je un mahram pour l'épouse de mon oncle après son divorce étant donné qu'elle est la fille de mon grand père ? Puisse Allah vous récompenser par le bien.

la réponse favorite

Louange à Allah.

La fille de votre grand père est nécessairement, soit votre tante maternelle, soit votre tante paternelle car si elle est la fille de votre grand père qui est le père de votre père, elle est alors votre tante maternelle. Si elle est la fille de votre grand père maternel, elle est votre tante maternelle. Si votre tante maternelle est la soeur de votre mère, et que votre tante paternelle est la soeur de votre père, il est clair que vous êtes leur mahram . Que la tante soit l'épouse de votre oncle ou pas. Il apparaît à travers votre question qu'il s'agit de la fille de votre grand père maternel.